



N°110 - OCTOBRE 2015

Édité
du Président
Pierre MARINÉ

Bulletin du Comité Régional Olympique et Sportif Provence - Alpes

"Fusion"

Par une lettre en date du 21 juillet 2015, le ministre en charge des sports s'est adressé aux Présidents des fédérations sportives pour les ramener à "la règle" en l'occurrence au "code", pas celui de la route, mais celui du sport.

En effet, suite aux lois qui réforment les collectivités territoriales notamment avec la fusion de certaines régions, il leur est demandé de faire en sorte que leur représentation régionale ne soit pas multiple mais unique.

Donc une seule structure déconcentrée par fédération sur le terrain régional. Cela va donc impliquer des fusions de deux, parfois trois, ligues ou comités régionaux.

Ce mot "fusion" vient du latin "fusio" et du verbe "fundere" qui signifie "fondre".

C'est ce qui se passe pour les deux ou trois glaçons (ça dépend des goûts) que vous mettez dans votre Whisky ... Par contre, si cette eau mélangée au Whisky gèle à nouveau, les deux glaçons ne sont plus fondus mais resteront fusionnés ...

Sans vouloir jeter un froid, voilà ce qui attend un certain nombre de ligues ou comités (une trentaine) en PACA, dont les CROS, qui n'étaient pas et ne sont pas en conformité avec le code du sport.

Bien que notre région ne fusionne pas, elle est soumise à la règle générale et cela concerne plusieurs dispositifs.

Le comité de direction du CROS, réuni en séminaire le 26 septembre dernier, a décidé de proposer son soutien technique aux ligues et comités dits "académiques" qui le souhaitent dans la réalisation de ces "fusions".

Alors : "la fusion mariage d'amour ou de raison". C'est à ceux qui y sont confrontés de le dire ... (mais surtout, évitons "le mariage forcé" !!!)

LOI DE FINANCE 2016 Zoom sur le volet sport

Le budget 2016 sera de 497 millions contre 494 en 2015. Dans le détail, le programme Sport affiche une hausse de 3,9%, passant de 224 à 233 millions d'euros. Parallèlement, les crédits du CNDP seront en baisse pour la 4^{ème} année consécutive, passant de 270 à 264 millions d'euros (-2%).

Le budget des sports 2016 fait la part belle aux sportifs de haut niveau et aux grands événements sportifs. Quant au sport pour tous, il paraît de plus en plus fractionné entre, d'un côté, des territoires et des publics prioritaires qui captent les subventions, et de l'autre, des territoires et des publics non prioritaires dont les moyens se réduisent d'année en année.

Autrement dit, le budget des sports ressemble de plus en plus à un budget d'appui des politiques sociales.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Une priorité du CROS

L'objectif premier des associations sportives n'est pas la création d'emplois, ni la mise en œuvre des politiques sociales de l'emploi.

Elles ressentent cependant, chaque jour encore plus, le besoin de recourir à l'emploi salarié au fur et à mesure que se développent leurs activités, leur champ d'action et leur utilité sociale : elles ont besoin de se professionnaliser.

Une grande partie des clubs est concernée par ce mouvement de professionnalisation qui est la priorité fondamentale pour que continuent à se pratiquer dans l'avenir les activités physiques et sportives au sein des structures fédérales.

C'est pourquoi le Comité Régional Olympique et Sportif de Provence-Alpes fait du développement de l'emploi sportif la priorité n°1 de son projet.

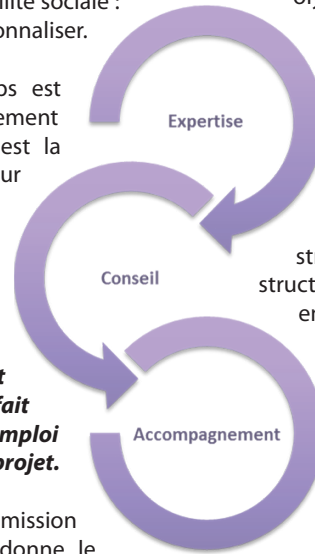
Afin de mener à bien cette mission fondamentale le CROS coordonne le réseau des Comités Olympiques et Sportifs de Provence-Alpes qui vous accompagne au quotidien dans vos projets de création d'emploi et tout au long de la vie du contrat de travail.

travail, identification des dispositifs de soutien et d'aide à la création d'emploi ...

Pour cela, nous mettons à votre disposition de l'expertise, du conseil et de l'accompagnement, grâce aux agents du réseau des comités olympiques et aux nombreux outils à notre disposition : l'outil autodiagnostic "Mon club et l'emploi", l'outil d'aide à l'estimation du coût de l'emploi ...

Le dernier-né des outils que nous mettons à votre disposition est une modélisation de différentes stratégies développées par des structures sportives pour pérenniser les emplois initiés avec l'aide du dispositif CREER du Conseil Régional PACA.

Baptisées "monographies de pérennisation d'emploi du dispositif CREER", elles seront au nombre de 8 et vous permettront d'envisager, dès votre projet de création d'emploi, des stratégies de pérennisation qui ont fait leurs preuves.



DE L'IDÉE À LA RÉALISATION CONCRÈTE

Étude d'opportunité de la création d'emploi, définition du profil de poste, détermination du coût de l'emploi, choix et rédaction du contrat de

Renseignements :
www.crosprovencealpes.com



SPORT MER ET TERRITOIRE Formation

Une formation "Guide de Territoire Nautique" a été créée afin de permettre aux encadrants de bénéficier d'une qualification complémentaire pour développer leur activité.

Formation dispensée par le CPIE Côte Provençale et soutenue par le CROS Provence-Alpes, elle s'adresse à toute personne possédant les prérogatives d'encadrement de sports nautiques. Elle permet aux stagiaires de compléter leur qualification initiale, de répondre aux nouvelles attentes des pratiquants, de développer une offre de pratique sportive s'appuyant sur les spécificités méditerranéennes et basée sur la découverte du territoire et de mieux connaître les gestionnaires du littoral.

Info/Inscription : Christelle Masclef
c.masclef@atelierbleu.fr

JO PARIS 2024 Mobilisation générale

"JE RÊVE DES JEUX !"

A 20h24 tapantes, vendredi 25 septembre dernier, Teddy Riner et Tony Parker ont lancé la campagne de mobilisation autour de Paris et des Jeux Olympiques 2024 : SMS de soutien, bracelets, dons permettront à la candidature française de compter ses partisans et d'alimenter ses caisses.

Au même moment, sur le Vieux Port, la ville de Marseille, le CROS Provence-Alpes et le CDOS 13 appelaient l'ensemble du mouvement sportif PACA à faire de même.

N'oubliez pas, pour chaque "2024" envoyé au numéro 72024, ce sont 65 centimes d'euros qui tomberont dans l'escarcelle de Paris 2024 jusqu'au 31 décembre à minuit.

Pour plus de renseignements, venez consulter notre site internet : www.crosprovencealpes.com

• Bulletin réalisé et édité par le CROS Provence-Alpes diffusé gratuitement à 1 500 exemplaires aux partenaires du mouvement sportif régional
• Directeur de la Publication : Pierre MARINÉ - Comité de Rédaction : J.D BONNET - A. FISCHER - Q. DENIAU - Infographiste : C. CHAUVIERE
• CROS PA : Parc Club de l'Arbois - RD 543 - 13480 CABRIES - Tél. 04 42 10 22 00 - Fax. 04 42 10 22 01 - E-mail : provencealpes@franceolympique.com
Site Internet : www.crosprovencealpes.com





Interview

3 QUESTIONS à Cathy DESOUTTER, Déléguée Interrégionale Uniformation

Uniformation a été désigné OPCA du Sport, depuis quand est-ce effectif ?

Nous accompagnons les salariés du sport depuis de nombreuses années, notamment par le biais du Congé Individuel de Formation.

A compter du 1^{er} Septembre 2015, Uniformation devient l'OPCA du Sport pour l'ensemble des dispositifs permettant ainsi de financer la formation de l'ensemble des salariés du secteur : Compte Personnel de Formation, Période de Professionnalisation, Plan de formation des employeurs et toujours les congés individuels.

Uniformation s'engage à financer les formations qui démarrent à compter du 1^{er} septembre 2015 et avance la trésorerie aux structures sportives, alors même que les premières contributions ne seront versées qu'au 28 février 2016 sur la masse salariale 2015.

Nos équipes ont déjà répondu à grand nombre de demandes depuis le 1^{er} septembre et sont joignables au 0820 205 206.

Que proposez-vous ? Pourquoi avez-vous été désignés par la Branche du Sport ?

Uniformation connaît bien les structures du secteur sportif d'une part, Uniformation est devenu l'acteur incontournable en termes d'adaptation de l'emploi et de la qualification des salariés d'autre part. Nos conseillers en formation ont une approche globale des problématiques d'emploi des structures et savent répondre aux besoins spécifiques des salariés (conseil gratuit en évolution professionnelle, prise en compte des besoins de reconversion). Nos conseillers accompagnent globalement les employeurs dans leur gestion des ressources humaines et optimisent les financements de la formation grâce à notre agrément sur l'ensemble des dispositifs de formation.

Cernant les financements possibles, il convient de savoir, par exemple, qu'Uniformation est l'un des rares OPCA à financer la totalité des heures de formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

Comment accéder à vos services ?

Nous invitons les employeurs et les salariés à participer aux réunions régionales et départementales que nous organisons conjointement avec le CROS Provence-Alpes et les CDOS au mois de novembre 2015.

Ce sera l'occasion d'échanger avec les conseillers d'Uniformation sur les problématiques d'emploi et de formation qu'ils rencontrent. Les structures recevront prochainement un courrier d'invitation. Les permanences employeurs et/ou salariés que nous tenons sur l'ensemble de la région PACA seront également des moments privilégiés pour évoquer ces questions avec nos adhérents.

Nous venons à leur rencontre et sommes impatients d'échanger !



SÉMINAIRE DU CROS PROVENCE-ALPES

Au menu, l'évaluation du projet et la réforme territoriale

C'est au siège du CROS, à Cabriès, que le comité de direction s'est réuni en séminaire, le samedi 26 septembre dernier.

UNE MATINÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉVALUATION DU PROJET

Sous forme d'ateliers, les membres du comité de direction sont revenus sur le projet associatif initial du CROS afin de l'évaluer et surtout de débattre de son évolution pour le reste de la mandature.

De l'avis de tous, les ateliers ont été très productifs et riches en discussion tant les problématiques abordées par le CROS sont nombreuses aujourd'hui.

La synthèse des deux groupes de travail a permis de montrer l'étendue des débats et la nécessité de se retrouver plus souvent sous cette configuration de travail.

Après un bref déjeuner, propice aux échanges et à la poursuite des débats entre membres du comité de direction, l'après-midi s'est poursuivie avec le second thème du séminaire : la réforme territoriale.

UNE APRÈS-MIDI "FUSIONNELLE"

Cette fois, en plénière, le comité de direction a bénéficié de deux interventions avant d'ouvrir les échanges.

La première a eu pour objectif de poser le cadre législatif et réglementaire de la réforme territoriale ainsi que les incidences sur le mouvement sportif en PACA.

La seconde a permis à tous les membres présents de mieux comprendre les caractéristiques géographiques voir géopolitiques de la région.

Ces deux présentations ont conduit les membres du comité de direction à débattre des fusions annoncées des CROS mais également des disciplines sportives dites "académiques".

Fort de ce constat, le comité de direction du CROS Provence-Alpes s'est prononcé à l'unanimité pour proposer un accompagnement aux ligues et comités régionaux qui fusionnent.



A SUIVRE ...

IMPACT ÉCONOMIQUE DES APS SUR L'ENTREPRISE, LE SALARIÉ ET LA SOCIÉTÉ



Le CNOSE, le MEDEF et AG2R ont dévoilé la 1^{ère} étude sur l'impact économique de **l'activité physique et sportive** sur l'entreprise, le salarié et la société lors des 1^{ères} Assises Européennes Sport et Entreprises.

Cette étude, réalisée par le cabinet de conseil en performance économique responsable Goodwill, s'est appuyée sur plus de 150 études scientifiques internationales et les premiers résultats d'un questionnaire envoyé à 200 entreprises françaises, de toutes tailles et de tous secteurs d'activités.

Elle confirme incontestablement que **l'activité physique et sportive** représente un levier de compétitivité pour l'entreprise.

En montrant, par exemple :

- qu'un collaborateur sédentaire qui se met à pratiquer régulièrement une activité physique et sportive peut voir sa productivité croître de 6% à 9% ;
- qu'une entreprise encourageant ses salariés à la pratique d'une activité physique et sportive peut enregistrer entre 2,5 et 9,1% de gains de productivité ;
- que la pratique régulière d'une activité physique et sportive par un salarié peut permettre à notre société d'économiser entre 308 et 348€ de dépenses de santé par an ;
- que la pratique régulière d'une activité physique et sportive par un salarié peut lui permettre d'économiser entre 30 et 34€ de frais de santé par an et d'allonger sa durée de vie de 3 ans.

Tous ces éléments sur
www.crosprovencealpes.com

Agenda

5 et 12 novembre 2015

Formation CDOS 13 : Stratégie de communication sur les réseaux sociaux

6 et 13 novembre 2015

Formation CROS PA : La gestion des absences et des congés payés des salariés (niveau 2)

19 novembre 2015

Formation CDOS 05 : Préparer, organiser et exploiter un événement